Les mangroves et forêts marécageuses des Antilles françaises fortement menacées, selon la Liste rouge des écosystèmes en France

Communiqué de presse – 26 novembre 2026

La Liste rouge des écosystèmes en France évalue pour la première fois les mangroves et les forêts marécageuses dominées par le Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*) des Antilles françaises, selon les critères et la méthodologie de l'UICN. Les six écosystèmes évalués qui les composent sont tous classés comme menacés : quatre sont « En danger critique » et deux « En danger ». Ces résultats mettent en évidence le fort impact sur ces milieux des activités humaines et appellent à renforcer leur protection et leur restauration.

Les écosystèmes évalués comprennent les mangroves de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, ainsi que les forêts marécageuses à Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis)* de Martinique et de Guadeloupe. Malgré leur superficie relativement limitée, ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique de la Caraïbe. Ils abritent une biodiversité remarquable, contribuent à la continuité écologique entre les îles et les continents voisins, servent de zones de nurserie pour de nombreuses espèces marines, stockent d'importantes quantités de carbone et contribuent à l'amélioration de la qualité des eaux.

Des écosystèmes confrontés à des pressions multiples

Les mangroves et forêts marécageuses des Antilles françaises subissent de nombreuses pressions liées aux activités humaines. L'urbanisation du littoral, les aménagements, les modifications du fonctionnement hydrologique, les pollutions diffuses et les espèces exotiques envahissantes contribuent à la dégradation de ces milieux. S'ajoutent également les effets du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer, l'intensification des événements climatiques extrêmes, l'érosion côtière et, localement, les échouages massifs de sargasses.

Les mangroves de Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, ainsi que les forêts marécageuses de Martinique, sont évaluées « En danger critique » (CR). En Martinique, la stabilité apparente des surfaces masque des dynamiques contrastées : certaines mangroves progressent localement, tandis que d'autres régressent sous l'effet de l'urbanisation et des aménagements. La principale menace identifiée pour les prochaines décennies est l'accélération de l'élévation du niveau de la mer, l'un des effets majeurs du changement climatique sur les zones littorales. Les possibilités de migration des mangroves vers l'intérieur des terres étant fortement limitées par le relief et l'occupation humaine du littoral, leur vulnérabilité apparaît particulièrement élevée. À Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la très faible superficie occupée par les mangroves, leur forte fragmentation et l'absence d'espaces de repli accentuent encore leur sensibilité aux pressions cumulées et au changement climatique.

Les mangroves et les forêts marécageuses de Guadeloupe sont évaluées « En danger » (EN). Les mangroves présentent une relative stabilité de leur superficie, tandis que les forêts marécageuses ont connu un recul notable au cours des dernières décennies, notamment du fait de l'urbanisation et de la colonisation par une espèce exotique envahissante, le Typha. L'urbanisation du littoral, les modifications du fonctionnement hydrologique et les effets du changement climatique fragilisent ces milieux et limitent leur capacité d'adaptation à long terme.

Renforcer les connaissances sur le long terme

La Liste rouge des écosystèmes met également en évidence plusieurs lacunes importantes dans les connaissances disponibles. Faute de séries de données suffisamment longues et homogènes, certains critères d'évaluation de la Liste rouge, notamment ceux portant sur les processus de dégradation écologique, ont été classés en « Données insuffisantes » (DD). Cela souligne la nécessité de renforcer et pérenniser les programmes de suivi à long terme de ces écosystèmes afin de mieux comprendre leur fonctionnement et leurs réponses aux changements environnementaux auxquels ils sont soumis.

Ces résultats de la Liste rouge sur les mangroves et forêts marécageuses des Antilles françaises **appellent à renforcer rapidement leur conservation, en réduisant les pressions qui s'exercent sur ces milieux et en soutenant leur restauration**, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire insulaire.

Publication et résultats détaillés disponibles sur : www.uicn.fr/lre-france/

Et prochainement sur le site de l'INPN

Contacts :

Comité français de l'UICN
Camille Aspar
07 48 12 31 99
communication@uicn.fr

Office français de la biodiversité
Florence Barreto
06 98 61 74 85
presse@ofb.gouv.fr

Muséum national d'Histoire naturelle
Isabelle Coilly
07 77 69 26 03
Léa Marchand
01 40 79 53 87
Relations presse
presse@mnhn.fr

Les mangroves et forêts marécageuses des Antilles françaises

Les mangroves sont des forêts littorales dominées par les palétuviers, adaptées aux conditions de salinité et aux inondations liées à l'influence de la mer. Elles se présentent en différentes formations, toutes évaluées ensemble.

Les forêts marécageuses à Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*) se développent en arrière des mangroves, dans des zones inondées d'eau douce ou faiblement saumâtre. Elles sont absentes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Seules les forêts marécageuses à *Pterocarpus officinalis* ont été évaluées. Les autres formations marécageuses, notamment celles dominées par l'Annone des marais (*Annona glabra*), n'ont pas été retenues en raison des difficultés actuelles de leur cartographie et de leur caractérisation.

Qu'est-ce que la Liste rouge des écosystèmes et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des écosystèmes est une méthode d'évaluation élaborée par l'UICN qui vise à estimer le risque d'effondrement des écosystèmes selon des standards scientifiquement établis. Le résultat de ces évaluations permet d'identifier les écosystèmes menacés et les dynamiques de dégradation. Complémentaire à la Liste rouge des espèces menacées, cette approche vise à apporter une dimension écosystémique aux connaissances relatives aux risques de disparition de la biodiversité. C'est un outil de connaissance et d'aide à la décision destiné à faciliter le développement de stratégies de conservation. Ses résultats sont publics et diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Ces évaluations sont le fruit d'une démarche collégiale et partenariale. Elles sont pilotées par le Comité français de l'UICN et PatriNat (OFB, MNHN, CNRS, IRD) avec la mobilisation d'expert·e·s des écosystèmes qui apportent leurs connaissances et garantissent la qualité des résultats.

Le Comité français de l'UICN
Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des expert/es de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 64 organisations non gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Il rassemble également un réseau de plus de 300 expert·e·s répartis en six commissions thématiques, dont la Commission de gestion des écosystèmes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de la Liste rouge des écosystèmes et des lignes directrices pour accompagner l'élaboration de Listes rouges nationales.
www.uicn.fr

L'Office français de la biodiversité (OFB)
Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, et le ministère de l'Agriculture, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau.
www.ofb.gouv.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle
À la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis dans 12 sites en France.
Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics pour les politiques environnementales. Le Muséum, qui fête ses 400 ans en 2026, demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux.
www.mnhn.fr